Commune de BARACÉ

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 9 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf du mois de juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LE GOUIC Daniel, Maire.

Date de la convocation : 02 juillet 2019

<u>Présents</u>: Daniel LE GOUIC, Maire; Christine RICHARD, Adjoints; Tania LANGLAIS, Alain MERLET, Jean-Claude BOUTIN, Martine WASSE, Conseillers Municipaux.

<u>Excusés</u>: Georges CARRELET, Jean-Baptiste RICHARD qui a donné pouvoir à Christine RICHARD, Véronique BEAUFILS.

Absent: Stéphane GADET.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 00.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BOUTIN.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Travaux voirie 2019,
- 2. Convention de groupement de commandes pour les travaux d'élagage et de fauchage,
- 3. Mise en place du dispositif « argent de poche »,
- 4. Questions diverses

DCM2019/24 – TRAVAUX VOIRIE 2019 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de réaliser les travaux de la tranche ferme et de la tranche optionnelle pour 2019 :

Tranche ferme:

1- Chemin de la Motte	16 754,80 €
2- Parking de l'Église	2 404,60 €
3- Le Rodiveau (Aire de Tourisme)	4 739,00 €
4- Chemin de Launay	990,00€
5- Chemin de la Marinière	2 064,32 €
6- Chemin de Roquet	568,00€
7- Chemin de la Bouvrie	873,20 €
8- Chemin de la Midière	3 350,00 €
9- Chemin des Petites Landes	1 536,00 €
10- Chemin Champ d'Oiseau	742,00 €
11- Marquage au sol	2 179,80 €

Soit un TOTAL H.T. de : 35 838,42 € H.T.

<u>Tranche optionnelle</u>:

12- Chemin de Perce Neige

2 654,80 € H.T.

Soit un TOTAL de

38 493,22 € H.T.

DCM2019/25 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX D'ÉLAGAGE ET DE FAUCHAGE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de lancer un marché public concernant les travaux d'élagage et de fauchage.

Afin de réduire les coûts, Monsieur le Maire propose de créer un groupement de commandes. Pour cela, il convient de conclure une convention constitutive du groupement de commandes.

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics inférieurs aux seuils de procédure formalisée,

Vu l'article 4 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 définissant un marché ordinaire, Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 autorisant les collectivités à créer des groupements de commande,

Considérant la nécessité de lancer un marché pour les travaux d'élagage et de fauchage.

Considérant que la constitution d'un groupement de commandes avec les communes de BARACÉ, CHEFFES, ÉTRICHÉ, MONTREUIL SUR LOIR, TIERCÉ permet la mutualisation de la procédure de marché public et ainsi de participer à des économies,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal DÉCIDE :

- 1) d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes qui prendra effet à compter de sa signature et s'achèvera le 31 décembre 2022, désignant la commune de TIERCÉ, coordonnateur du groupement et l'habilitant à lancer et signer le marché et toutes pièces connexes selon les modalités fixées dans cette convention;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut ses Adjoints, à signer la convention de groupement.

DCM2019/26 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » :

Monsieur le Maire propose de mettre en place le dispositif « Argent de poche » destiné aux Baracéens de 16 à 18 ans non révolus. Il s'agit de petits travaux à réaliser durant les vacances scolaires contre indemnisation.

Cette action vise à impliquer les jeunes dans leur commune et les inciter à participer à l'amélioration de leur cadre de vie. C'est également une façon de les responsabiliser, de les mettre en avant et de les valoriser aux yeux des adultes.

Il s'agit de petits travaux qu'effectueront les jeunes dans différents services de la mairie : administration (classement, tri,...), service technique principalement avec entretien des espaces verts (désherbage, arrosage, nettoyage, ...), entretien des locaux (rangement, peinture, ...), etc.

Cela représente l'opportunité de gagner un peu d'argent pour les jeunes, de découvrir la vie de la mairie, le monde du travail et de participer à un acte citoyen.

Les jeunes interviennent pendant les vacances scolaires uniquement, à raison de 3h30 (avec pause de 30 minutes obligatoire) par jour avec un maximum de 4 demi-journées par semaine. Chaque mission est indemnisée à hauteur de 15 € par virement, soit 5 € de l'heure. L'encadrement est assuré par le personnel de la Mairie ou des élus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place le dispositif « Argent de poche ».

QUESTIONS DIVERSES:

- 1- Christine RICHARD informe le conseil municipal qu'elle a organisé une réunion avec Tania LANGLAIS le 2 juillet dernier à la salle Saint Julien dans le but d'échanger avec les jeunes (de 11 à 18 ans) de la commune et leurs parents sur leurs attentes concernant l'Espace jeunes. Celui-ci ouvrira le 25 juillet.
- 2- Le bac de Prignes arrive la semaine prochaine.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 20.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.